

## AVIS PUBLIC

N° 2017-001

### **Promulgation du règlement n° 417-2016 Décrétant les travaux de reconstruction de l'entrepôt municipal et l'affectation de la somme de 609 200 \$ du solde disponible du règlement n° 332-2008 en vue de financer une dépense de 609 200 \$**

Suivant les dispositions de l'article 451 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*, avis public vous est donné de ce qui suit :

- i. Le règlement n° 417-2016, décrétant les travaux de reconstruction de l'entrepôt municipal et l'affectation de la somme de 609 200 \$ du solde disponible du règlement n° 332-2008 en vue de financer une dépense de 609 200 \$, a été adopté suivant la résolution 2016-242, prise lors de la 9<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2016 tenue le 12<sup>e</sup> jour de septembre 2016.
- ii. Son adoption a été précédé d'un avis de motion donné le 29<sup>e</sup> jour d'août 2016.
- iii. Le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 29<sup>e</sup> jour de septembre 2016, et il a reçu l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22<sup>e</sup> jour de décembre 2016.
- iv. Le règlement entrera donc en vigueur le jour de la publication du présent avis.
- v. Le règlement peut soit être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture; soit, être obtenu sous réserve des dispositions de la loi sur l'accès à l'information.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2017.



Le directeur général et  
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay

## Certificat de publication

Je Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Chute-aux-Outardes, certifie sur mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public n° 2017-001, à l'Hôtel de Ville et au bureau de poste de Chute-aux-Outardes en date du 13 janvier 2017.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2017.



Le directeur général et  
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay